

**Conseil d'établissement
6 décembre 2022 À 19h**

PROCÈS-VERBAL

1.	<p>Présences et quorum</p> <p>Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Poste</th> <th>Présents</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Patrice Boucher</td> <td>Président, parent</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Andrée Charbonneau</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Gauthier</td> <td>Parent</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Justine Henry</td> <td>Parent</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Stéphanie Roy</td> <td>Représentant au comité de parents</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élizabeth Laprise</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valérie Bellerose</td> <td>Enseignante</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marianne Bourassa</td> <td>Enseignante</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Josée Lefebvre</td> <td>Représentante employée de soutien</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marie-Josée Picard</td> <td>Représentante du service de garde</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annie Lemieux</td> <td>Directrice</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Julie Moreau</td> <td>Parent-substitut</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Poste	Présents	Absents	Patrice Boucher	Président, parent		X	Andrée Charbonneau	Parent	X		Valérie Gauthier	Parent	X		Justine Henry	Parent		X	Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X		Élizabeth Laprise	Enseignante	X		Valérie Bellerose	Enseignante	X		Marianne Bourassa	Enseignante		X	Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X		Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X		Annie Lemieux	Directrice	X		Julie Moreau	Parent-substitut	X	
Nom	Poste	Présents	Absents																																																		
Patrice Boucher	Président, parent		X																																																		
Andrée Charbonneau	Parent	X																																																			
Valérie Gauthier	Parent	X																																																			
Justine Henry	Parent		X																																																		
Stéphanie Roy	Représentant au comité de parents	X																																																			
Élizabeth Laprise	Enseignante	X																																																			
Valérie Bellerose	Enseignante	X																																																			
Marianne Bourassa	Enseignante		X																																																		
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien	X																																																			
Marie-Josée Picard	Représentante du service de garde	X																																																			
Annie Lemieux	Directrice	X																																																			
Julie Moreau	Parent-substitut	X																																																			
2.	<p>Questions du public</p> <p>Aucune</p>																																																				
3.	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>																																																				



<p>154-CE 06/12/22-01</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Roy, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui en ajoutant un point « Activités du SDG » au point 9 « Affaires diverses ».</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.</p>
<p>4.</p> <p>154-CE 06/12/22-02</p>	<p>Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022</p> <p>Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.</p> <p>CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Picard, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal en changeant les mots « les résultats » par « les événements » au point 8i.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>5.</p>	<p>Suivi au procès-verbal</p> <p>Aucun</p>
<p>6.</p>	<p>Correspondance</p> <p>Aucune</p>

7.

Rapport de la direction

a. Début du parascolaire RSEQ

La semaine dernière ont débuté les cours de parascolaire avec le RSEQ en collaboration avec des parents bénévoles ainsi que Marie-Ève Masse du service de garde. Pour l'instant, du basketball, du futsal et du mini-volley sont offerts. La Fondation de l'école les Terrasses nous a permis d'acheter 30 chandails au logo des Dragons grâce à leur contribution financière.

b. Travaux débarcadère

Des travaux sont prévus à l'été 2023 concernant le débarcadère en face de l'école. Un passage sera réservé à l'usage des autobus et un autre sera réservé à l'usage des parents.

c. Dossards de sécurité

À la demande du protecteur de l'élève, tous les surveillants d'élèves doivent porter le dossard fluo lors de leur surveillance. Ceci afin de faciliter le repérage des adultes responsables sur la cour d'école.

d. Clôture de la cour d'école déplacée

La clôture de la cour d'école qui longe le stationnement des employés sera déplacée vis-à-vis le coin de l'école de la sortie des grands afin d'éliminer une portion de la cour qui était difficile à surveiller. Une porte cadenassée fermera la cour de façon sécuritaire.

8.

Sujets de discussion

a. Budget 22-23

Mme Annie Lemieux nous présente le budget de l'école en détaillant les postes budgétaires importants

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023 ;

<p>154-CE 06/12/22-03</p>	<p>CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;</p> <p>CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Gauthier que le budget 2022-2023 de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.</p> <p>b. Mesures dédiées et protégées</p>
<p>154-CE 06/12/22-04</p>	<p>Mme Annie Lemieux nous explique également les différentes mesures disponibles à notre école par le Centre de services scolaire ainsi que les montants alloués à chacune d'elles.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Julie Moreau d'attester que ces mesures sont bien reçues et qu'elles sont déployées dans le cadre du budget de l'établissement et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.</p> <p>c. Financement – voyage à Ottawa</p>
<p>154-CE 06/12/22-05</p>	<p>Une campagne de financement débutera en janvier pour les élèves de 6^e année ainsi que les élèves de la multi 5^e/6^e afin de leur permettre de réduire la facture du voyage à Ottawa. 40% de leur vente de chocolat seront déduits de leur facture de voyage. C'est la compagnie Perfection qui été retenue. Cette campagne est volontaire et non obligatoire.</p> <p>CONSIDÉRANT que selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou organisme désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT que les sommes recueillies seront utilisées à des fins éducatives, récréatives et culturelles, après consultation des membres de l'équipe-école et du Conseil d'établissement;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Élisabeth Laprise membre du Conseil d'établissement, d'approuver la campagne de financement ainsi que les modalités proposées.</p>

d. Programme de sexualité

Mme Annie Lemieux présente le tableau synthèse des thèmes enseignés selon les niveaux, du préscolaire jusqu'en secondaire 5. Ces contenus sont obligatoires et seront présentés par les enseignants.

CONSIDÉRANT la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposés par la directrice de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues à l'article 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Moreau, membre du conseil d'établissement, d'approuver le déploiement ainsi que la planification des contenus obligatoires en sexualité.

Approuvé à l'unanimité

e. Règlements généraux du SDG

Mme Marie-Josée Picard présente les changements aux règlements généraux. Ces changements ont été imposés par le ministère dans un but d'uniformisation. Les principaux changements sont au niveau du statut de fréquentation. Il n'y a plus de statut « dineur ». Deux fréquentations par jour devient un statut régulier et une seule fréquentation par jour est un statut dit sporadique.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Bellerose, membre du Conseil d'établissement, d'approuver les règles de régie interne du service de garde.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

154-CE
06/12/22-06

154-CE
06/12/22-07

f. Photographe scolaire

Mme Annie Lemieux demande l'avis aux membres présents concernant le choix du photographe pour l'an prochain. Depuis quelques années, l'école utilise les services de Daniel Jalbert.

Certains parents ont trouvé que le mode de paiement par carte de crédit en inscrivant son numéro de carte sur un bout de papier dans l'enveloppe de l'enfant était un peu rudimentaire et peu sécuritaire. Également, la qualité des photos n'est pas toujours à la hauteur des attentes.

Un courriel sera envoyé dès demain aux membres du CÉ proposant 4 choix de photographes qui se démarquent. Nous leur demanderons d'exprimer leur préférence parmi ces choix et utiliserons ses services pour les photos de finissants des 6^e année et nous le réserverons pour l'an prochain pour les photos scolaires. Cette consultation se terminera vendredi le 16 décembre.

g. Sondage PEVR

Ce sondage pour le **Plan d'Engagement Vers la Réussite** sera utilisé pour établir le Projet éducatif. Il a été envoyé à tous les parents, à tous les membres du personnel ainsi qu'aux élèves du 2^e et 3^e cycles.

De l'avis général, ce sondage est long à répondre et sûrement trop complexe pour les élèves. Il est tout de même important d'y répondre afin de recueillir des données pour notre projet éducatif.

Un rappel sera envoyé aux parents cette semaine par courriel.

h. Critères de nomination d'une direction

Mme Annie Lemieux quitte la rencontre pour ce point. Mme Josée Lefebvre présente les critères qui sont effectifs depuis plusieurs années et demande l'avis des membres présents.

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la commission scolaire consulte le conseil d'établissement sur les critères de sélection de direction de l'école;

CONSIDÉRANT les critères demandés pour un poste de direction d'école tels que décrits dans le règlement des cadres;

<p>154-CE 06/12/22-08</p>	<p>CONSIDÉRANT les compétences requises pour occuper un poste de direction;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Picard, de recommander les critères de sélection de la direction d'école dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>9.</p>	<p>Affaires diverses</p> <p>a. Semaine des services de garde Lors de la semaine des services de garde en mai 2023, Mme Marie-Josée Picard propose une journée avec des jeux gonflables et de la barbe à papa pour un montant de 1182\$.</p> <p>b. Cours de gardiens avertis et « prêt à rester seul » Le 17 février 2023, lors d'une journée pédagogique, le service de garde offre un cours de gardiens avertis aux parents d'enfants de 11 ans et plus et un cours « prêt à rester seul » pour les enfants de 9 ans et plus en présentiel.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Andrée Charbonneau, d'approuver ces activités telles que présentées.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>10.</p>	<p>Levée de la réunion</p> <p>La réunion est levée à 21hrs</p>